



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE,
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

*Direction Régionale de
l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
des Pays de la Loire*

**Service régional de la
formation et du développement**

ARRETE DRAAF/2019/n°24

**relatif au comité régional de l'enseignement agricole (CREA) de Pays de la Loire
et fixant la désignation des membres**

Le Préfet de la région Pays de la Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.814-5 et R.814-33 à R.814-40,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010, relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- VU l'arrêté n°2018/SGAR/DRAAF/764 du 30 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Yvan LOBJOIT directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire,
- VU l'arrêté DRAAF/2019/n°23 relatif au comité régional de l'Enseignement Agricole (CREA) des Pays de la Loire et fixant la liste des organisations représentatives au plan régional et la répartition des sièges entre elles,
- VU les propositions faites par les organisations mentionnées à l'article R 814-33 du code rural et de la pêche maritime,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

ARRETE

Article 1 :

La composition du comité régional de l'enseignement agricole est établie comme suit :

1 - quatre représentants de l'État :

- le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, représentant le préfet de la région des Pays de la Loire ou en cas d'absence ou d'empêchement, le chef du service régional formation et développement,
- un directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt adjoint, ou son représentant,
- le recteur de région académique, ou son représentant
- le délégué régional à la formation professionnelle ou son représentant.

2 - deux conseillères régionales des Pays de la Loire :

- Mme Marie-Cécile GESSANT (titulaire), Mme POIRIER Nathalie (suppléante)
- Mme Isabelle LEROY (titulaire), Mme Patricia MAUSSION (suppléante)

3 - le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant

4 - un représentant de la chambre régionale d'agriculture : non désigné

5 - un représentant des établissements publics d'enseignement agricole: un directeur d'EPLEFPA

6 - quatre représentants des associations ou organismes responsables d'établissements d'enseignement agricole privés ayant passé un contrat avec l'Etat :

- pour le conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP)

- M. Tanneguy de la CHESNAIS (titulaire), Mme Christine DELGERY (suppléante)
- M. Luc ALBERT (titulaire)

- pour la fédération régionale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation

(FRMFREO) :

- M. Thierry GALLARD (titulaire), M. Yannick VITALI (suppléant).

-pour la délégation régionale de l'union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP) :

- M. Bruno PIVOTTI (titulaire), M. Michel HIVERT (suppléant).

7 - huit représentants des organisations syndicales des personnels de l'enseignement agricole public

- pour le syndicat national de l'enseignement technique agricole public (SNETAP-FSU) et le syndicat de l'agriculture et de la consommation (CGT-AGRI) et le syndicat SUD Rural-Territoires :

- M. Gérard PIGOIS (titulaire), M. Dominique BLIVET (suppléante)
- Mme Virginie JADEAU (titulaire), M. Emmanuel COULON (suppléant)
- M. Patrice SORLUT (titulaire), M. Dominique THORAVALE (suppléant)
- Mme Laurence BRAULT (titulaire), M. Benoist MORVAN (suppléant)
- M. Yoann VIGNER (titulaire), M. Emile BASIN (suppléant)
- Mme Jeanne-Marie ROUSSEAU (titulaire), M. Eric GUILLAUD (suppléant)
- M. Thierry JACOB (titulaire), M. Eric COUTELAS (suppléant)
- Mme Isabelle COUTURIER (titulaire), Mme Eliane LABIDOIRE (suppléante)

8 - quatre représentants des organisations syndicales des personnels des établissements d'enseignement agricole privé :

- pour la fédération de l'enseignement privé et la confédération française démocratique du travail (FEP-CFDT) des établissements du CNEAP :

- Mme CHAUVÉAU DE BLANES (titulaire), M. Dominique BRUNEAU (suppléant).

- pour le syndicat national de l'enseignement chrétien (SNEC), la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) des établissements du CNEAP :

- M. Hubert GERY (titulaire), suppléant non désigné

- pour la fédération de l'enseignement privé et la confédération française démocratique du travail (FEP-CFDT) des maisons familiales rurales (FRMFREO) :

- Mme Élisabeth CAILLAUD (titulaire) • M. Philippe BREVET (suppléant).

-pour la fédération de l'enseignement privé et la confédération française démocratique du travail (FEP-CFDT) des établissements de l'UNREP :

- Mme Isabelle CHRETIEN (titulaire), Mme Christelle CHAUVÉAU (suppléante).

9 - deux représentants des élèves et étudiants de l'enseignement agricole :

-pour l'enseignement agricole public :

- Mme Léna DROUET (titulaire), Mme Joséphine GRAIN (suppléante).

-pour l'enseignement agricole privé :

- Non désigné

10 - six représentants des organisations de parents d'élèves des établissements publics et privés :

- pour la fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) de l'enseignement agricole public :

- Mme Frédérique DUVAL (titulaire)

- 2 représentants non désignés

- pour le CNEAP :

- M. Joseph TESTARD (titulaire), M. Jean BEAULIEU (suppléant)

- pour les maisons familiales rurales (FRMFREO) :

- M. Jean-Luc CHARRIER (titulaire), M. Yves-Marie HEULIN (suppléant)

- pour les établissements de l'UNREP :

- M. David LELIEVRE (titulaire), Mme Sandrine MOREAU-BARTHON (suppléante).

11 - six représentants des organisations professionnelles et syndicales des employeurs, des exploitants et des salariés :

- pour la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

- M. Denis PINEAU (titulaire)

- pour jeunes agriculteurs (JA) des Pays de la Loire

- M. Damien HERIAULT (titulaire), M. Jérémy TREMEAU (suppléant)

- pour la confédération paysanne des Pays de la Loire

- M. Étienne HEULIN (titulaire).

-au titre de l'association régionale des industries alimentaires en Pays de la Loire (LIGERIAA)

- Mme Aurélie BAZIREAU (titulaire).

- pour la fédération générale agroalimentaire et la confédération française démocratique du travail des salariés de l'agroalimentaire (FGA-CFDT)

- M. Dominique BOUHIER (titulaire).
-au titre des organisations de salariés des industries agroalimentaires
- Non désigné.

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 20 juin 2019

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,

Pour le Directeur Régional l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt,
le Directeur Adjoint

Hervé BRIAND

